

N° : 2021_09_24_4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 005-210500617-20210924-2021_09_24_4-DE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	17/09/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/10/2021

OBJET :

Vidéosurveillance, extension du dispositif caméras

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien
VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR ,
Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas
GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST
procuration à Mme Chiara GENTY, Mme Françoise DUSSERRE procuration à M. Vincent
MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL
procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle
DAVID

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Fabien VALERO,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap continue à améliorer la vidéoprotection sur son territoire. A ce jour, 145 caméras visionnant la voie publique sont reliées au centre de supervision urbain. La commune souhaite renforcer le maillage actuel en installant des systèmes fixes type quadra et dômes.

Les enjeux de ces outils, complémentaires aux actions de terrain, sont la dissuasion de la délinquance, l'appui aux actions de sécurité routière, la gestion urbaine de proximité et la recherche de preuves dans le cadre de réquisitions judiciaires.

Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Décision :

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L251-1 à L255-1 et R253-4 ;

VU l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'avis favorable du comité d'éthique le 14 septembre 2021 conformément à la Charte d'éthique ;

Il est proposé, sur l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 septembre 2021 :

Article unique : D'autoriser l'installation de caméras sur les emplacements suivants :

- Domaine de charance : 1 caméra au niveau du château, 1 caméra côté pré de la danse
- 1 caméra rue Mauzan au niveau du gymnase Mauzan
- 1 dôme + 1 quadra (5 caméras) rue Saint-Arey au niveau de la Préfecture
- 1 dôme + 1 quadra (5 caméras) rond point route de Veynes ("le Cube")
- 1 dôme rue du Stade / chemin de Chateaufieux
- 1 caméra Bd Bellevue au niveau du Centre de Loisirs Maternelle
- 1 caméra intersection Bd Bellevue et Impasse du Sous-Bois, en complément du dôme existant
- 1 caméra intersection Av de Provence / Rte des Lacets de la Tourronde au niveau du feu tricolore
- 1 caméra rond point rte de Chabanas / rue Antonin Coronat (Clinique)
- 2 dômes + 2 quadras (10 caméras) rond point du Sénateur
- 1 caméra Rte des Eyssagnières à proximité de l'école des Eyssagnières
- 1 caméra Rte de la Luye à proximité de l'aire des Argiles
- 1 dôme + 1 quadra (5 caméras) intersection Allée du Souvenir Français / Rue Maurice Garnier (Parking et Esplanade Auguste Muret)
- 1 caméra intersection cours Frédéric Mistral / Rue Maurice Garnier
- 1 quadra (4 caméras) Parking Desmichels, en complément du dôme existant
- 1 quadra (4 caméras) Place du Revelly, en complément du dôme existant

- 1 quadra (4 caméras) intersection Rue Carnot / Rue Capitaine de Bresson, en complément du dôme existant
- 1 quadra (4 caméras) en complément intersection Av Jean Jaurès et rue Louis Comte, en complément du dôme existant (“Le Florian”)
- 1 quadra (4 caméras) intersection Av Jean Jaurès et rue Alphonse Daudet, en complément du dôme existant (en face du Stade)
- 1 quadra (4 caméras) intersection Av de Provence RN 85 et l’Av de Traunstein, en complément du dôme existant (Stade Nautique)
- 1 dôme + 1 quadra (5 caméras) rond point Av Bernard Givaudan / Av de Traunstein (“BUT”)
- 1 dôme + 1 quadra (5 caméras) rond point (GIFI) rte de la Luye / rue des Farelles

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- CONTRE : 6

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Le Conseiller Municipal Délégué

Eric MONTROYA

Transmis en Préfecture le : 28 SEP. 2021

Affiché ou publié le : 28 SEP. 2021

